

COMMUNE D'AINGERAY

	COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Lundi 04 février 2019	Nombre de Conseillers en exercice : 14 Nombre de Conseillers présents : 9 Nombre de Conseillers votants : 10 Suffrages exprimés : 10
-----------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'an deux mil dix-neuf, le quatre février, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aingeray étant réunis au lieu ordinaire de ses séances et après convocation légale, sous la présidence, M. FONTAINE André, Maire.

Etaient présent(e)s : M. COTTRELLE Sylvain, M. DINEE Olivier, M. FONTAINE André, Mme FRAULOB Odile, M. LACROIX Thierry, M. LELEU Etienne, M. METZ Francis, M. PREVOST Jean-Luc, et Mme THOUVENOT Nathalie

Absents ayant donné procuration :

M. HALLER Philippe donne pouvoir à M. COTTRELLE Sylvain

Etaient absent(e)s : Mme DESPAQUIS Elodie, M. GERARD Bertrand, M. MARC Cyrille et M. THIRIET Dominique

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme FRAULOB Odile ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ordre du jour

- 01 - Ouverture de Poste « adjoint technique » pour entretien de la mairie
 - 02 - Mise en place d'un forfait ménage - Location salle
 - 03 - Mission de défrichage - élagage
 - 04 - Subvention DETR - travaux rue des Patûreaux
 - 05 - Autorisation d'engager, liquider et mandater certaines dépenses d'investissement avant l'adoption du BP
 - 06 - Convention de constitution d'une entente entre la Commune et la ville de Toul pour les instructions des demandes d'autorisation du droit des sols
 - 07 - Numérotation adresse postale
 - 08 - Achat défibrillateur
 - 09 - Modification de l'indice de référence des indemnités de fonction des élus
- Affaires diverses

Après lecture, le compte rendu n'appelle aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

01 - OUVERTURE DE POSTE « ADJOINT TECHNIQUE » POUR ENTRETIEN DE LA MAIRIE

Suite au départ en retraite de M. CHRIST au 1er décembre 2018, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique d'un an (renouvelable), pour une durée hebdomadaire de deux heures à compter du 1^{er} février 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (10 POUR), le Conseil Municipal APPROUVE l'ouverture de poste « d'adjoint technique » pour réaliser l'entretien de la mairie d'Aingeray

02 - MISE EN PLACE D'UN FORFAIT MENAGE - LOCATION SALLE

Monsieur le Maire informe les Conseillers que la dernière location de la salle polyvalente était un véritable fiasco. En effet, lors de la restitution des clés il s'est avéré que le sol était tout collant, pas lavé, etc.

Monsieur le Maire propose donc aux Conseillers d'ajouter un forfait ménage de 100 € sur le contrat de location. Le chèque ne sera encaissé que si, lors de l'état des lieux de sortie, le ménage n'est pas probant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (10 POUR) les membres du Conseil APPROUVENT qu'un forfait ménage de 100 € soit mis en place et que le chèque soit déposé lors de la réservation, et soit encaissable si l'état des lieux de sortie n'est pas conforme à l'état des lieux d'entrée.

03 - MISSION DE DEFRICHAGE - ELAGAGE

Plusieurs missions de défrichage et d'élagage sont à effectuer sur la commune.

Après s'être renseigné, Monsieur le Maire propose que la commune face appel aux services de M. Jean-Marie LOUVARD, qui facture ses prestations à 60 €/ heure.

Il informe par ailleurs que Monsieur LOUVARD utilisera son propre matériel (tracteur, etc.) et qu'il a l'habitude de réaliser ces tâches.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (10 POUR), le Conseil Municipal DECIDE de confier cette mission de défrichage - élagage à M. LOUVARD Jean-Marie et APPROUVE le coût horaire de ses prestations (60 €).

04 - SUBVENTION DETR - TRAVAUX RUE DES PATUREAUX

Monsieur le Maire informe les Conseillers que la commission travaux s'est réunie dernièrement afin d'établir une priorité dans les travaux à réaliser en 2019. Après réflexion, il s'est avéré que la requalification de la rue des Patureaux est une suite logique dans la continuité des travaux rue du Vau et rue de la Mairie.

Après s'être approché de la Sous-Préfecture, Monsieur le Maire informe que la commune peut bénéficier de la DETR au titre de « travaux de voirie », subventionnée à hauteur de 40 %, et plafonnée à 40 000 € (ce qui correspond à une enveloppe de 100 000 euros de travaux)

L'entreprise BEREST a donc réalisé un devis en prenant en compte la condition d'attribution de la DETR. Deux tranches seront donc programmées : l'une en 2019 et l'autre en 2020.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (10 POUR), les Conseillers AUTORISENT M. Maire à faire une demande de subvention au titre de la DETR pour la 1^{ère} tranche 2019.

**05 - AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER CERTAINES
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BP**

Monsieur le Maire sollicite le conseil sur l'adoption d'une délibération permettant à la commune de pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'équipement en section d'investissement, jusqu'à l'adoption du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (10 POUR), le Conseil Municipal APPROUVE la réalisation de cette délibération.

**06 - CONVENTION DE CONSTITUTION D'UNE ENTENTE ENTRE
LA COMMUNE ET LA VILLE DE TOUL
POUR LES INSTRUCTIONS DES DEMANDES D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, Terres de Lorraine Urbanisme, domicilié sur la Communauté de Communes Moselle et Madon n'est plus le centre instructeur de la commune.

Par mesure d'efficacité et de rationalisation de moyens, la ville de Toul, qui était déjà centre instructeur pour certaines communes, propose aux Communes membres de la CC2T de réaliser une convention de constitution pour l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (10 POUR), le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention permettant au service instructeur de Toul d'instruire l'ensemble des ADS hors certificats d'Urbanisme de simple information (CUa) et Déclarations Préalables de Travaux (DP).

07 - NUMEROTATION ADRESSE POSTALE

Monsieur le Maire avise les conseillers que la SCI THITO s'est rapprochée de la mairie afin d'obtenir une nouvelle adresse postale, suite à la division d'une maison en deux, au 4 rue de Liverdun.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (10 POUR), le Conseil Municipal PROPOSE d'attribuer le 4 et 4bis - rue de Liverdun - pour ces nouvelles habitations.

08 - ACHAT DEFIBRILLATEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les établissements recevant du Public doivent disposer d'un défibrillateur.

Deux options possibles :

- L'achat : 1450 € HT + 300 € HT annuels d'entretien + 250 € HT l'initiation à l'utilisation (contrat sur 5 ans)
- La location : 2 €/ jour, maintenance et formation comprises (soit 720 € HT à l'année) - Location 5 ans

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (10 POUR), les conseillers DECIDENT de choisir l'option location d'un défibrillateur et AUTORISENT le Maire à signer le devis correspondant.

09 - MODIFICATION DE L'INDICE DE REFERENCE DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Monsieur le Maire informe les élus que l'indice terminal de la fonction publique, qui est l'indice de référence des indemnités de fonction des élus, évolue au 1^{er} janvier 2019. Le nouvel indice de référence sera donc IB 1027 (au lieu du 1022).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (10 POUR), le Conseil Municipal APPROUVE le changement d'indice.

AFFAIRES DIVERSES

✚ Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable :

La CC2T sollicite les communes afin qu'elles réalisent un débat sur les 5 orientations générales c'est-à-dire : Une terre préservée et à préserver ; Une terre d'accueil, d'ambitions et d'identités ; Une terre attractive et solidaire à promouvoir ; Une terre de connexion et de mobilités durables ; Une terre de nature.

Aucune remarque n'est apportée par le Conseil Municipal

✚ Déchets Ménagers :

Monsieur le Maire fait lecture des mails reçus du service collecte et traitement de la CC2T à savoir :

- Dépôt illicites : Un adhésif sera prochainement installé sur les conteneurs de tri aériens pour informer les usagers des risques encourus en cas de pratique de dépôts illicites. Cet adhésif mentionne le coût que représentent cette gestion annuellement et le coût pour l'usager.
- Bacs d'ordures ménagères : Il est constaté régulièrement la présence de bacs débordants présentés à la collecte. Dorénavant, tout bac débordant, c'est-à-dire dont le couvercle n'est pas fermé et ne reste pas fermé après une pression exercée dessus, se verra appliquer une double levée comptabilisée dans la part incitative.

✚ Immobilier :

Monsieur le Maire informe qu'il est passé devant le notaire pour la signature du compromis de vente du lot 12 - Côte du Four. A ce jour, deux parcelles cherchent preneurs (Lot 1 et 9).

Terrain Mongambé : Il informe les conseillers présents, que des démarches auprès de plusieurs promoteurs immobiliers sont en cours de réalisation dans le but de faire un aménagement dans le style « éco-quartier. »

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.

Fait à Aingeray, le 06/02/2019

Le Maire,

André FONTAINE